



Bail commercial revision du loyer

Par **le florina_old**, le **14/11/2007** à **23:27**

bonjour

J'ai repris un bar en liquidation judiciaire, j'ai donc un bail commercial, afin d'acquiescer ce fond j'ai signé un bail commercial me précisant que je prenais l'établissement et le logement au dessus en bon état et que aucun état des lieux ne serait effectué. j'ai donc fait moi même un état des lieux par un constat de huissier, et j'ai effectué tout les travaux pour pouvoir l'habiter.

Est ce que je suis en droit de demander le remboursement de mes travaux